

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Fin de la mise à disposition au profit de la Régie Départementale des Transports  
13 (RDT 13) de certains biens immobiliers départementaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver d'une part, la fin de la mise à disposition au profit de la RDT 13, des biens figurant dans le tableau annexé au rapport et, d'autre part, leur intégration dans le patrimoine immobilier du Département, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser la signature d'un avenant aux statuts de la RDT 13 mettant fin à la mise à disposition de ces biens, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Le présent rapport ne présente aucune incidence financière.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**